



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 26 octobre 2016 à 9 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et monsieur le conseiller Maxime Tremblay formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Martin Lajeunesse.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint et M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2016-876

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 21, 28 SEPTEMBRE, 5 ET 12 OCTOBRE 2016 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 20 SEPTEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 21, 28 septembre, 5 et 12 octobre 2016 ainsi que de la séance spéciale tenue le 20 septembre 2016 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2016-877

**SOUSSION 2016 SP 212 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉTUDES PRÉPARATOIRES - PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - BUREAU DES GRANDS PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Tétra Tech QI inc., 5100, rue Sherbrooke Est, bureau 900, Montréal, Québec, H1V 3R9, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils spécialisés en mécanique de procédés, en structure, en mécanique du bâtiment, en électricité (bâtiment et force motrice), en automatisation contrôle et instrumentation, en génie civil ainsi que des services d'architecture et d'arpentage afin de réaliser les études préparatoires de l'ensemble des projets du Programme de réfection et d'amélioration de flexibilité opérationnelle de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau (PRÉSTEP), pour un montant approximatif de 665 360,33 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 septembre 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30778-002-06985	607 562,66 \$	Réfection de station d'épuration et d'eaux usées - Honoraires - PRÉSTEP
04-13493	28 935,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	28 862,67 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016.

Adoptée

**CE-2016-878** **MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT – RUE METCALFE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Metcalfe, dossier RS-16-137, comme illustré au plan numéro CRO-16-421 du 25 août 2016.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Metcalfe	Est	Sur toute sa longueur	En tout temps

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-421 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

**CE-2016-879** **MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT – RUES SAINTE-MARIE ET FONTAINE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE–SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur les rues Sainte-Marie et Fontaine, dossier RS-16-172, comme illustré au plan numéro CRO-16-451 du 7 octobre 2016.

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Sainte-Marie	Nord	Entre le boulevard Lionel-Émond et la rue Labelle	2 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Sainte-Marie	Sud	Entre le boulevard Lionel-Émond et la rue Labelle	2 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Fontaine	Nord	Entre les boulevards Lionel-Émond et Moussette	2 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Fontaine	Sud	Entre les boulevards Lionel-Émond et Moussette	2 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi

Adoptée

CE-2016-880

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - EXCEL CONTRACTANT INC. - RÉAMÉNAGEMENT ET MODIFICATION DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BASEBALL NUMÉRO 1 DU PARC SANSCARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-576 du 8 juillet 2015, adjugeait à la firme Excel Contractant inc. un contrat pour le réaménagement et la modification de l'éclairage du terrain de baseball numéro 1 du parc Sanscartier pour un montant de 611 830,26 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures a approuvé par les délégations de pouvoir numéros 134816, 138543 et 139388, trois ajustements au contrat pour des travaux supplémentaires exécutés en fonction des ordres de changement numéros 01, 02 et 03, totalisant un montant de 52 481,96 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur a également déposé une demande de travaux supplémentaires (ordre de changement numéro 4) d'un montant de 21 637,47 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures en recommande l'approbation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 134816, 138543 et 139388 d'un montant total de 52 481,96 \$ incluant les taxes, en travaux supplémentaires;

- approuve l'ordre de changement numéro 04 pour des travaux supplémentaires, d'un montant de 21 637,47 \$ incluant les taxes, portant le cumul des ajustements à approuver à un montant de 74 119,43 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement du coût de soumission pour un montant positif de 74 119,43 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Excel Contractant inc., augmentant ainsi le total du contrat à 685 949,69 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13007-033-06967	19 757,90 \$	Plan quadriennal des parcs - Infrastructures récréatives, sportives et communautaires - Parc Sanscartier - Aménagement du terrain de balle numéro 1
04-13493	940,96 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	938,61 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016.

Adoptée

**CE-2016-881**

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE LA SOUMISSION 2015 SP 076 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - BASSIN DU CHEMIN DE MONTRÉAL EST, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-757 du 18 septembre 2016, adjugeait à la firme Les Constructions CJRB inc. un contrat pour les travaux du projet de réfection des services municipaux – Bassin du chemin de Montréal Est, phase 2, pour un montant total de 1 364 293,35 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 42 479,21 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu des délégations de pouvoir numéros 140826 et 141171;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur Les Constructions CJRB inc., a déposé à la Ville d'autres demandes de travaux supplémentaires;

**CONSIDÉRANT QUE** ces demandes de travaux supplémentaires déposées par l'entrepreneur ont été analysées par le consultant, la firme Stantec Experts-Conseils, et qu'il recommande le paiement d'un montant de 74 243,58 \$ incluant les taxes, pour les travaux décrits aux ordres de changement numéros 03 et 04;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, soit de 100 000 \$ ou 10 % dans le cas présent;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 140826 et 141171 totalisant un montant de 42 479,21 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changement numéros 01 et 02;
- approuve la demande de travaux supplémentaires d'un montant de 74 243,58 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changement numéros 03 et 04 dans le cadre du projet de réfection des services municipaux – Bassin du chemin de Montréal Est, phase 2.

Cet ajustement au montant de 116 722,79 \$ incluant les taxes, porte le coût du contrat à 1 481 016,14 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15001-003-06968	55 323,40 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – Chemin de Montréal Est, phase 2 - Rue, pavage
18-15001-012-06969	6 850,99 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 13-003 – Chemin de Montréal, phase 2 - Aqueduc
18-15001-013-06970	5 619,88 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 13-003 – Chemin de Montreal, phase 2 - Égouts
04-13493	3 228,69 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 220,62 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016.

Adoptée

**CE-2016-882**

**SOUMISSION 2016 SP 201 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD MALONEY OUEST ET DE LA RUE SAINT-LOUIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Quadrivium conseil inc., 290, boulevard Saint-Joseph, unité 2, Gatineau, Québec, J8Y 3Y3, pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux en résidence pour le projet de réaménagement de l'intersection du boulevard Maloney Ouest et de la rue Saint-Louis, pour un montant total approximatif de 49 439,25 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 31 août 2016, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14013-027-06971	45 144,62 \$	Honoraires professionnels - Projets d'infrastructure - 16-3058 - Boulevard Maloney et rue Saint-Louis - Réaménagement
04-13493	2 150,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 144,63 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-883

**SOUSSION 2015 SP 258A - SERVICES PROFESSIONNELS  
D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RECONSTRUCTION DU POSTE DE POMPAGE  
BERTHIAUME – SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les Consultants S.M. inc., 885, boulevard de la Carrière, bureau 102, Gatineau, Québec, J8Y 6S6, pour les services professionnels pour la reconstruction du poste de pompage Berthiaume au montant total de 201 769,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 septembre 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30778-001-06972	184 242,56 \$	Réfection de station d'épuration et d'eaux usées – Honoraires - Postes de pompage
04-13493	8 774,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 752,57 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-884

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA  
CIRCULATION - RUES LAURIER, NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE ET DUSSAULT -  
DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la réglementation de la circulation pour l'implantation de traverses piétonnières aux intersections des rues Laurier et Saint-Étienne ainsi qu'aux rues Laurier et de Verdun, dossier RS-16-139, comme illustré au plan numéro CRO-16-420 du 12 octobre 2016.

La signalisation requise sera installée par l'entrepreneur dans le cadre de la réalisation des travaux.

De plus, ce comité décrète des modifications à la réglementation de la circulation pour l'implantation d'arrêts toutes directions aux intersections des rues Laurier et Dussault, dossier RS-16-139, comme illustré au plan numéro CRO-16-419 du 25 août 2016.

La signalisation requise sera installée par l'entrepreneur dans le cadre de la réalisation des travaux.

Ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur les rues Laurier et Notre-Dame-de-l'Île, dossier RS-16-139, comme illustré au plan numéro CRO-16-430 du 27 septembre 2016.

Installer des zones de stationnement interdit :

<b>Rues</b>	<b>Côtés</b>	<b>Endroits</b>	<b>En vigueur</b>
Laurier	Ouest	Entre la rue Dussault et le boulevard Sacré-Coeur	En tout temps
Laurier	Est	Entre la rue Dussault et le boulevard Sacré-Coeur	En tout temps
Notre-Dame-de-l'Île	Ouest	À partir d'un point situé à 21 m au nord de la rue Champlain, sur une distance de 48 m vers le nord	7 h à 18 h Lundi au vendredi Excepté détenteur de permis zone 26

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise sur la rue Notre-Dame-de-l'Île, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-430 qui fait partie intégrante de la présente. La signalisation requise sur la rue Laurier sera installée par l'entrepreneur dans le cadre de la réalisation des travaux.

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Adoptée

CE-2016-885

**SOUMISSION 2016 SP 225 - REMPLACEMENT DE GÉNÉRATEURS DE CHLORE - CENTRES AQUATIQUES PAUL-PELLETIER ET LUCIEN-HOULE - PROJET CLÉ EN MAIN – SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE BUCKINGHAM - JOSÉE LACASSE ET MARTIN LAJEUNESSE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Soucy Aquatik inc., 3605, boulevard Wilfrid-Hamel, Québec, Québec, G1P 2J4, pour la réalisation du projet clé en main de remplacement des générateurs de chlore des centres aquatiques Paul-Pelletier et Lucien-Houle incluant l'option de suivis mensuels pour un montant total de 99 798,31 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 septembre 2016, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11-14008-010-06973	91 129,16 \$	Plan directeur électromécanique - 15-2072 - Générateurs - Chlore
04-13493	4 340,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 329,15 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-886

**SOUSSION 2016 SI 077 - PEINTURE DE TRANSFORMATEURS – SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Le Groupe P. F. Brisson Peinture inc., 55, rue Adrien-Robert, Gatineau, Québec, J8Y 3S3, pour les travaux de peinture des transformateurs de l'usine d'épuration et du poste Champlain, pour un montant total de 55 058,08 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 juin 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-14006-030-06964	50 275,36 \$	Équipements et travaux d'entretien aux usines - Peinturer les transformateurs
04-13493	2 394,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 388,37 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-887

**SOUSSION 2011 SP 093 - LOCATION DE QUATRE VÉHICULES SUR CHENILLETES POUR TROTTOIRS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-1651 du 26 octobre 2011, adjugeait un contrat à la firme RPM Tech inc. pour la location de quatre véhicules sur chenillette pour trottoirs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 11 du cahier Devis engage la responsabilité de la Ville en ce qui a trait aux frais d'entretien, des ajustements mineurs provenant de l'usure normale ainsi que des réparations provenant de tout bris suite à un usage abusif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le paiement de la somme de 56 665,20 \$ incluant les taxes, à la firme RPM Tech inc. pour les factures finales d'entretien et de réparations des quatre chenillettes en location pour une période de cinq ans se terminant le 15 avril 2016, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2011 SP 093.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-31310-516-06974	51 742,88 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige – Location à long terme - Machinerie
04-13493	2 464,24 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 458,08 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-888

**SOUSSION 2016 SP 231 - SERVICES D'ARBORICULTURE ET DE FORESTERIE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Serviforêt inc., 1365, rue Principale, bureau 2, Saint-Stanislas, Québec, G0X 3E0, pour les services d'arboriculture et de foresterie pour un montant révisé approximatif total de 612 374,36 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 septembre 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71431-521-06975	354 233,56 \$	Plantation d'arbres - Entretien et réparation - Infrastructures
02-71431-521-06976	168 471,78 \$	Plantation d'arbres - Entretien et réparation - Infrastructures
02-71431-521-06977	36 474,06 \$	Plantation d'arbres - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	26 630,76 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	26 564,20 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71431-999	180 000 \$		Plantation d'arbres - Autres
02-71431-521		180 000 \$	Plantation d'arbres - Entretien et réparation - Infrastructures

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-889

**SOUSSION 2016 SI 211 - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN ÉVACUATEUR POUR TABLE DE COUPE - ÉDIFICE EUGÈNE-BEAUDOIN – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Émile Séguin & Fils ltée, 845, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6S5, pour la fourniture et l'installation d'un évacuateur pour table de coupe à l'édifice Eugène-Beaudoin pour un montant total de 27 019,13 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 août 2016 et révisée le 1<sup>er</sup> septembre 2016, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-14010-007-06978	24 672,06 \$	Ateliers mécaniques - Mise à niveau et installations de table de coupe au plasma
04-13493	1 175,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 172,07 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-890

**SOUSSION 2016 SP 165 - DÉNEIGEMENT DE TOITURES DE DIVERS ÉDIFICES – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les toitures Raymond et Associés inc., 65, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour le déneigement de toitures de divers édifices de la ville, pour chacun des secteurs, pour un montant total approximatif pour cinq saisons de 384 735,10 \$, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 août 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds prévus à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2017 à 2021 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-891

**SOUSSION 2016 SP 168 - FOURNITURE DE CAMIONS AVEC BOITE DE SERVICE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Carle Ford inc., au 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4, pour l'achat de deux camions avec boîte de service, incluant un manuel d'atelier, au montant total de 130 650,69 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 juillet 2016, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30785-013-06979	59 650,74 \$	Achat de véhicules et d'équipements – Service des travaux publics - Camion une tonne - 310HC208
06-30767-024-06980	59 650,75 \$	Achat de véhicules et d'équipements – Service des travaux publics et autres camions une tonne - 310HB206
04-13493	5 681,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 667,50 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-892

**SOUSSION 2016 SI 193 - ACHAT DE TAPIS D'HIVER – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes, pour la fourniture de tapis d'hiver, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 25 août 2016, à savoir :

- Rieux et fils Ltée, 1236, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1H9, pour un montant approximatif de 14 652,41 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour la section 1, tapis moquette;
- Les couvre-plancher Leblanc inc., 140, rue Edmonton, Gatineau, Québec, J8Y 3S6, pour un montant approximatif de 11 175,57 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour la section 2, tapis en rouleau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-893

**SOUSSION 2016 SP 131 - FOURNITURE DE TROIS CAMIONS AVEC BENNE DE TYPE HORTICULTURE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Carle Ford inc., 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4, pour la fourniture de trois camions avec benne de type horticulture pour un montant total de 181 754,77 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 juillet 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30785-014-06981	55 322,10 \$	Achat de véhicules et d'équipements – Service des travaux publics – Camion une tonne - 310RB202
06-30785-015-06982	55 322,10 \$	Achat de véhicules et d'équipements – Service des travaux publics – Camion une tonne - 310RB230
06-30785-003-06983	55 322,11 \$	Achat de véhicules et d'équipements – Service des travaux publics - Camion 3/4 de tonne - 135RA250
04-13493	7 904,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 884,36 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-894

**SOUSSION 2016 SP 159 - FOURNITURE D'UN CHARGEUR SUR ROUES AVEC ACCESSOIRES – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Hewitt Équipement Itée, 5001, autoroute Transcanadienne, Pointe-Claire, Québec, H9R 1B8, pour la fourniture d'un chargeur sur roues avec accessoires, pour un montant total de 169 961,80 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 septembre 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30743-012-06984	155 197,78 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Une chargeuse
04-13493	7 391,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 372,77 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-895

**SOUSSION 2016 SP 180 - ENTRETIEN ET TONTE DE PELOUSES – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour l'entretien et la tonte de pelouses, selon les prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 26 juillet 2016, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

**Section 1 :**

Paysagiste Mathis Landscaping, 27, rue de Bécancour, Gatineau, Québec, J8P 7X5, pour l'entretien et la tonte de pelouses pour le secteur ouest, au montant total approximatif de 220 664,39 \$ incluant les taxes.

**Sections 2 :**

PBS – 2740621 Canada limitée, 2032, chemin Pink, Gatineau, Québec, J9J 3N9, pour l'entretien et la tonte de pelouses dans le secteur est, au montant total approximatif de 18 332,30 \$ incluant les taxes.

Les contrats seront d'une durée d'une saison, soit du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre 2017 avec la possibilité de les prolonger pour une saison additionnelle.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2017 et 2018, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016, conditionnellement à l'adoption du budget 2017.

Adoptée

CE-2016-896

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 33 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 40, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 34 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 37**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 33, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 40, la liste des réquisitions numéro 34, ainsi que la liste des embauches numéro 37 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 33	Pièces de comptes à payer	15 693,38 \$	3 au 7 octobre 2016
Liste PD numéro 40	Pièces de comptes à payer	442 764,31 \$	3 au 7 octobre 2016
Liste des réquisitions numéro 34	Pièces de comptes à payer	8 277,39 \$	3 au 7 octobre 2016
Liste des embauches numéro 37	Embauches de personnel temporaire	730 567,50 \$	25 septembre au 1 <sup>er</sup> octobre 2016

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-897

**ACQUISITION PAR LA VILLE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR SE DÉCLARER PROPRIÉTAIRE D'UNE VOIE DE CIRCULATION PUBLIQUE - LOTS 1 087 293, 1 087 354 ET 1 087 414 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

**CONSIDÉRANT QUE** les impasses Coco-Jarry, Oscar-Goulet et Lionel-Limoges ont été construites et aménagées il y a plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant l'index aux immeubles du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull, il appert que le transfert de titres de ces impasses n'a pas été effectué et que celles-ci appartiennent toujours à des entreprises, soit dissoute ou éloignée;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans, lorsque les formalités prescrites par la Loi ont été accomplies, lesquelles sont :

- La municipalité approuve par résolution une description technique du terrain occupé par la voie, préparée par un arpenteur-géomètre et d'après le cadastre en vigueur pour laquelle elle entend se prévaloir du présent article;
- Une copie de cette description technique, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;

- La municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
  - le texte intégral de cet article;
  - une description sommaire de la voie concernée;
  - une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> ont été accomplies;
- Aucune taxe foncière n'a été prélevée par la municipalité au cours des dix dernières années;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, a préparé une description technique des impasses à acquérir conformément aux dispositions de la Loi;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété valable sur ces impasses :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète que la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales concernant l'obtention du titre de propriété des lots 1 087 293, 1 087 354 et 1 087 414 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull et, à cet effet, approuve la description technique préparée par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 20 septembre 2016, sous le numéro 5360 de ses minutes et déposée au bureau du greffier.

Il est de plus résolu que ce comité mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer la déclaration devant être publiée au bureau de la publicité des droits.

Adoptée

CE-2016-898

**RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LES PRODUITS DE GÉOMATIQUES ARCGIS POUR L'ANNÉE 2017 AVEC LA FIRME ESRI CANADA - 127 501,55 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'entretien et le droit d'utilisation des licences des logiciels de géomatique ArcGis seront échus le 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et que la firme Esri Canada est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de mise à jour de ces logiciels;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 a) et b) de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs, comme les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de renouveler le contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels de géomatique ArcGis de la firme Esri Canada, 12, Concorde Place, suite 900, Toronto, Ontario, M3C 3R8, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 pour un montant total de 127 501,55 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter la facture découlant du contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels de géomatique ArcGis, sur présentation de pièces justificatives, fournies par le Service de l'informatique.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13440-555 - Développement – Entretien de logiciels.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2017 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016, conditionnellement à l'adoption du budget 2017.

Adoptée

CE-2016-899

**FRAIS D'ENTRETIEN DE LA BASE DE DONNÉES WINDOWS 10.2 ET D'UTILISATION DES PRODUITS INGRES POUR LES SYSTÈMES FINANCIERS ET D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2017 AVEC LA FIRME LIVINGSTONE ENTERPRISES - 28 750 \$ EXCLUANT LES TAXES**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs des systèmes corporatifs de la Ville de Gatineau, incluant les systèmes financiers et d'évaluation, ont été développés et opèrent en production à l'aide du logiciel Ingres;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'informatique a procédé à la migration Ingres Windows 10.2;

**CONSIDÉRANT QUE** cette nouvelle version permet de diminuer considérablement les frais d'entretien;

**CONSIDÉRANT QU'**il convient d'avoir un contrat d'entretien, de mise à jour et de support téléphonique pour ce logiciel;

**CONSIDÉRANT QUE** le renouvellement de ce contrat autorise les droits d'utilisation des licences sinon le système corporatif est non fonctionnel;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 a) et b) de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs, comme les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la proposition de la firme Livingstone Enterprises, 50, Eglinton avenue West, suite 910, Mississauga, Ontario, L5R 3P5, pour le support de la nouvelle base de données Ingres Windows 10.2 et l'utilisation des logiciels Ingres comprenant, entre autres, le support téléphonique, la mise à jour des logiciels et le droit d'utilisation des licences au montant de 28 750 \$ plus les taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

Le trésorier est autorisé à acquitter le montant de 28 750 \$ ainsi que les taxes et ristournes appropriées, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service de l'informatique.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13420-554 – Exploitation – Entretien équipement informatique.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2017 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016, conditionnellement à l'adoption du budget 2017.

Adoptée

**CE-2016-900**

**AUTORISER MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD M. BÉGIN, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SUR LES AÎNÉS, À PARTICIPER À LA RENCONTRE DU RÉSEAU DES GRANDES VILLES MADA LE 27 OCTOBRE 2016 À BÉCANCOUR**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Richard M. Bégin, président de la Commission sur les aînés, à participer à la rencontre du réseau des grandes villes MADA le 27 octobre 2016 à Bécancour.

Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses à cette fin à même le poste budgétaire 02-59130-311 d'un montant de 500 \$ sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-59130-311-06965	456,57 \$	Politique familiale - Congrès et colloques
04-13493	21,74 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	21,69 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016.

Adoptée

**CE-2016-901**

**AUTORISER MADAME LA CONSEILLÈRE MYRIAM NADEAU, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION, À PARTICIPER AU 10<sup>E</sup> RENDEZ-VOUS DE L'HABITATION À QUÉBEC LE 14 NOVEMBRE 2016**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Myriam Nadeau, présidente de la Commission permanente sur l'habitation, à participer au 10<sup>e</sup> Rendez-vous de l'habitation à Québec le 14 novembre 2016.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 135 \$ à la Société d'habitation du Québec, à l'attention de madame Céline Plamondon, Direction des communications, Aile Saint-Amable, 3<sup>e</sup> étage, 1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau, Québec, Québec, G1R 5E7, pour couvrir les frais d'inscription.

Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses à cette fin à même le poste budgétaire 02-61330-311 d'un montant maximal de 475 \$ sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61330-311-06966	433,73 \$	Commissions et comités - Congrès et colloques
04-13493	20,66 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	20,61 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-902

**SOUSSION 2015 SP 271 - FOURNITURE DE DÉTECTEURS DE GAZ MULTIPLES, INCLUANT LES ACCESSOIRES, CYLINDRES DE GAZ DE CALIBRATION, STATIONS D'ÉTALONNAGE ET LOGICIEL DE GESTION - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Acklands-Grainger inc., 3020, Hawthorne Road, Ottawa, Ontario, K1G 3J6, pour la fourniture de détecteurs de gaz multiples incluant des régulateurs de pression (option A) et le logiciel de gestion en mode SaaS (option C), selon les prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 131 370,92 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 31 août 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de cinq ans prenant effet à compter de la date d'adjudication et avec la possibilité de renouveler pour deux périodes additionnelles d'une année.

Les prix soumis pour les équipements sont sujets à une variation en fonction du taux de change du dollar américain à la date de l'ouverture des soumissions vs la date d'émission des bons de commande. De plus, après la première année du contrat, les prix unitaires seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris aux budgets de fonctionnement des Services de sécurité incendie, de l'environnement, et des travaux publics, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
02-22310-645	Schéma – Équipements spécialisés
18-14006-046-06820	Équipements – Détecteurs multigaz – UPEP
18-14006-047-06821	Équipements – Détecteurs multigaz – Eaux usées
02-41310-692	Réseau aqueduc – Équipements

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2017 à 2020, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-903

**CONTRAT DE 21 000 \$ (TAXES NON APPLICABLES) ENTRE LA SECTION DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE DE LA VILLE DE GATINEAU ET LE CENTRE D'APPRENTISSAGE INTERCULTUREL, INSTITUT CANADIEN DU SERVICE EXTÉRIEUR (ICSE), AFFAIRES MONDIALES CANADA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau entend se donner les moyens pour être une collectivité accueillante et inclusive et que l'apprentissage des compétences interculturelles est un moyen reconnu pour favoriser l'inclusion des personnes de toutes origines en améliorant l'accessibilité aux services;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de son Plan d'action en matière d'immigration, de diversité culturelle et d'inclusion janvier 2016-mars 2017 (actions 5 et 6), la Ville a planifié développer un programme-cadre de formation de formateurs à l'efficacité interculturelle afin de multiplier l'expertise interculturelle au sein de son administration et de son réseau de partenaires des milieux de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de son Plan d'action en développement social (objectif 6.3), la Ville souhaite créer les conditions favorables à l'inclusion des nouveaux arrivants dans les milieux de vie en développant des outils et en mettant ceux-ci à la disposition des intervenants des maisons de quartiers;

**CONSIDÉRANT QUE** ce contrat est une action menée par la Section de la diversité culturelle au Service des arts, de la culture et des lettres découlant de l'entente de 15 mois entre la Ville et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, conformément à la résolution numéro CM-2016-337 du 12 avril 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** ce contrat s'appuie également sur une collaboration avec la Section de développement social au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et avec le Service de police;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'apprentissage interculturel est une institution reconnue pour son expertise à former divers corps de métiers (GRC, diplomates, militaires, coopérants, etc.) au développement des compétences interculturelles;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'apprentissage interculturel est l'institution sur le territoire de la ville de Gatineau qui a su le mieux répondre aux besoins identifiés dans l'appel d'offre de services et qu'il a accepté de baisser son prix courant de moitié pour réaliser ce projet en collaboration avec la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine le contrat à être conclu, entre la Ville de Gatineau et le Centre d'apprentissage interculturel;
- autorise le directeur général adjoint à signer le contrat avec l'institution;
- autorise la Section de la diversité culturelle à verser 18 000 \$ (taxes non applicables) au Centre d'apprentissage interculturel;
- autorise la Section de la planification et du développement des communautés au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à verser 3 000 \$ (taxes non applicables) au Centre d'apprentissage interculturel;
- autorise le trésorier à prévoir les sommes nécessaires suite à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71518-971-06986	18 000 \$	Événements interculturels - Contributions
02-59120-971-06987	3 000 \$	Politique de développement social - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71518-419	8 000 \$		Événements interculturels - Autres professionnels administratifs
02-71518-971		8 000 \$	Événements interculturels - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 octobre 2016.

Adoptée

**CE-2016-904**

**AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME NANCY VILLENEUVE À TITRE D'AGENTE DE COMMUNICATION - SERVICE DES COMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre d'agente de communication au Service des communications pour une période prévue du 13 juin 2016 au 9 juin 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'affectation temporaire de madame Nancy Villeneuve à titre d'agente de communication au Service des communications pour une période prévue du 13 juin 2016 au 9 juin 2017.

Le salaire de madame Nancy Villeneuve sera celui de la classe 10, 7<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45540-132 – Gestion des matières résiduelles – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-905

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR AMINE BOUAZIZ À TITRE DE TECHNICIEN AUX COMPTEURS D'EAU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$, doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien aux compteurs d'eau au Service des travaux publics pour une période prévue du 8 octobre 2016 au 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Amine Bouaziz à titre de technicien aux compteurs d'eau au Service des travaux publics pour une période prévue du 8 octobre 2016 au 31 décembre 2016.

Le salaire de monsieur Amine Bouaziz sera celui de la classe 4, échelon 3 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41331-132 – Installation des compteurs d'eau - Service des travaux publics – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-906

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR CONDO SAINT-SURIN À TITRE DE TECHNICIEN EN RÉHABILITATION DE RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$, doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien en réhabilitation d'aqueduc et d'égouts, pour la période prévue du 23 octobre 2016 au 2 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Condo Saint-Surin à titre de technicien en réhabilitation d'aqueduc et d'égouts au Service des infrastructures pour une période prévue du 23 octobre 2016 au 2 décembre 2016.

Le salaire de monsieur Condo Saint-Surin sera celui de la classe 11, échelon 1 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-132 – Division des réseaux et de l'aménagement urbain – Service des infrastructures – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016.

Adoptée

**CE-2016-907**

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR EMMANUEL VALLÉE À TITRE DE TECHNICIEN EN RÉHABILITATION DE RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$, doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien en réhabilitation d'aqueduc et d'égouts, pour la période prévue du 23 octobre 2016 au 2 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Emmanuel Vallée à titre de technicien en réhabilitation d'aqueduc et d'égouts au Service des infrastructures pour une période prévue du 23 octobre 2016 au 2 décembre 2016.

Le salaire de monsieur Emmanuel Vallée sera celui de la classe 11, échelon 6 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-132 – Division des réseaux et de l'aménagement urbain – Service des infrastructures – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016.

Adoptée

**CE-2016-908**

**FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION ET DU LIEN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 113939**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police engageait temporairement l'employé numéro 113939, le 24 mai 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 113939 devait se soumettre, à titre de policier temporaire, à une période de probation de 956 heures effectivement travaillées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 113939 n'a pas réussi sa période de probation à la satisfaction de la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte, selon la recommandation du Service de police de la Ville de Gatineau, de mettre fin à la période de probation et par le fait même, au lien d'emploi de l'employé numéro 113939.

Adoptée

CE-2016-909

**FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION ET DU LIEN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 113936**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police engageait temporairement l'employé numéro 113936, le 24 mai 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 113936 devait se soumettre, à titre de policier temporaire, à une période de probation de 956 heures effectivement travaillées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé numéro 113936 n'a pas réussi sa période de probation à la satisfaction de la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte, selon la recommandation du Service de police de la Ville de Gatineau, de mettre fin à la période de probation et par le fait même, au lien d'emploi de l'employé numéro 113936.

Adoptée

CE-2016-910

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ORLANDO RODRIGUEZ À TITRE DE CHEF DE DIVISION, INFO TERRITOIRE - MODULE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef de division, Info territoire (poste numéro UDD-CAD-046 au plan d'effectifs des cadres) au Module de l'aménagement du territoire et du développement économique au Service de l'urbanisme et du développement durable, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Orlando Rodriguez au poste de chef de division, Info territoire (poste numéro UDD-CAD-046 au plan d'effectifs des cadres) au Module de l'aménagement du territoire et du développement économique au Service de l'urbanisme et du développement durable sous la gouverne du directeur.

Le salaire de monsieur Orlando Rodriguez est établi à la classe 6, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Orlando Rodriguez sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Orlando Rodriguez est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article I. Il bénéficiera de quatre semaines de vacances à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61320-115 – Section de l'info territoire – Réguliers – Non-Syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-911

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARIO DESFORGES À TITRE DE RESPONSABLE - DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable – Développement des réseaux (poste numéro SIS-CAD-032 au plan d'effectifs des cadres) du Service des infrastructures, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Mario Desforges au poste de responsable – Développement des réseaux (poste numéro SIS-CAD-032 au plan d'effectifs des cadres) du Service des infrastructures sous la gouverne du directeur.

Le salaire de monsieur Mario Desforges est établi à la classe 5, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Mario Desforges sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Mario Desforges est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-115 – Service des infrastructures – Réguliers – Non-Syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-912

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JOAO FERNANDES MOREIRA À TITRE DE RESPONSABLE - PLANS DIRECTEURS ET SALLE À DESSIN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable – Plans directeurs et salle à dessin (poste numéro SIS-CAD-031 au plan d'effectifs des cadres) du Service des infrastructures, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Joao Fernandes Moreira au poste de responsable – Plans directeurs et salle à dessin (poste numéro SIS-CAD-031 au plan d'effectifs des cadres) du Service des infrastructures sous la gouverne du chef de division – Planification et services techniques.

Le salaire de monsieur Joao Fernandes Moreira est établi à la classe 5, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Joao Fernandes Moreira sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Joao Fernandes Moreira est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 18-16002-001- Fonds dédiés aux infrastructures – Salaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2016.

Adoptée

**CE-2016-913**

**ENTENTE DE FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉ NUMÉRO 113244**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville et l'employé numéro 113244 en sont venu à une entente pour une fin d'emploi :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- approuve le document de Transaction et Quittance convenu entre les représentants de la Ville et l'employé numéro 113244;
- autorise le trésorier à verser à l'employé numéro 113244 les sommes prévues au document Transaction et Quittance;
- donne instructions au directeur du Service des ressources humaines de la Ville de Gatineau à signer pour et au nom de la Ville le document Transaction et Quittance soumis au comité exécutif.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 octobre 2016.

Adoptée

**CE-2016-914**

**MANDATER LA FIRME DEVEAU, AVOCATS (BUREAU DE GATINEAU) AFIN DE DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU RECOURS INSTITUÉ (550-17-009254-168) À LA COUR SUPÉRIEURE PAR MONSIEUR MARCEL BERTHELOT ET MADAME MANON TISSOT À L'ENCONTRE DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE ET LA VILLE DE GATINEAU (À TITRE DE MISE-EN-CAUSE)**

**CONSIDÉRANT QUE** par voie de demande datée du 18 août 2016, monsieur Marcel Berthelot et madame Manon Tissot ont institué à l'encontre de la Commission de la capitale nationale et de la Ville de Gatineau (à titre de mise-en-cause) une Demande introductive d'instance en réclamation de dommages totalisant 950 000 \$ pour divers dommages prétendument subis suite à une chute survenue le 23 août 2013;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des affaires juridiques de confier le mandat de représenter la Ville de Gatineau à cet égard à la firme Deveau, avocats (bureau de Gatineau);

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que la confirmation de ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate la firme Deveau avocats (M<sup>e</sup> Marc Tremblay) afin de représenter les intérêts de la Ville de Gatineau dans le cadre du litige institué avec monsieur Marcel Berthelot et madame Manon Tissot.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016.

Adoptée

CE-2016-915

**ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS DES HONORAIRES PROFESSIONNELS PRÉVUS AUX DOSSIERS NUMÉROS 2242-01/15008 ET 2242-01/15009**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense encourue et à venir pour les services professionnels dans les dossiers numéros 2242-01/15008 et 2242-01/15009 sera au-delà de la somme de 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la Ville à poursuivre les représentations devant les tribunaux dans ces litiges;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant les tribunaux :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate la firme Cain Lamarre Casgrain Wells avocats et autorise le directeur du Service des ressources humaines à engager des frais d'honoraires professionnels supérieurs à 25 000 \$ dans les dossiers numéros 2242-01/15008 et 2242-01/15009 jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Les fonds à ces fins seront pris au poste budgétaire 02-16100-416 - Ressources humaines - Relations de travail, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 octobre 2016.

Adoptée

---

**GILLES CARPENTIER**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif